



Le port du keffieh ou cheh au travail?

Par **tchoukette**, le **21/05/2008** à **16:52**

Aujourd'hui sur mon lieu de travail (agence d'intérim) ma responsable d'agence m'a demandé d'ôter le cheh ou le keffieh que je portais autour du cou pour la première fois suite à un abus de climatisation dernièrement au sein de notre société. Cela heurterait sa sensibilité, c'est intolérable cela lui rappelle le conflit israélo palestinien pour reprendre ses paroles. Sachant que je n'ai aucun contact avec les intérimaires ni les clients visuellement, je n'ai aucune confession religieuse ni même jamais soutenu quelques conflits mondiaux possibles oralement sur mon lieu de travail. Je voulais savoir si elle était en droit de me faire ce genre de demande et quelles pourraient en être les conséquences si je refusais d'obtempérer ?

merci d'avance pour le temps accordé.

Par **frog**, le **21/05/2008** à **17:58**

[citation]Cela heurterait sa sensibilité, c'est intolérable cela lui rappelle le conflit israélo palestinien[/citation]

Des fois qu'elle porterait une croix dorée autour du cou, dites lui que cela vous rappelle les massacres liés aux croisades auxquels vous êtes particulièrement sensible. Sans oublier non plus les animaux maltraités si elle porte de la fourrure (vraie ou fausse, peu importe, c'est une incitation à la torture des animaux !). Quant à ses Nike, vous n'oublierez pas d'évoquer le travail des enfants et l'esclavage humain dans les pays en voie de développement.

Autrement, laissez la simplement s'époumoner et disserter sur ses considérations sur le proche-orient : Elle ne peut rien vous dire.

Bien sûr, il vaudrait mieux régler le problème à "l'amiable" avec une bonne explication, faute de quoi la bonne femme risque de vous pourrir la vie d'une manière ou d'une autre (changement des horaires de travail, et autres fâcheuses réactions) en espérant que la pression exercée vous fera céder.